

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 15 Janvier 2026

Date de convocation : le 08/01/2026

Date d'affichage : 08/01/2026

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois de janvier, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID Président du SIEDA.

Etaient présents : Marc AUGUY - Christophe BERNIE – Bernard CASTANIER - Sébastien DAVID – Robert DIEUDE – Jean Luc FARGOU – Jean Marie LACOMBE –

Etaient absents ou excusés : 43 Dont 0 ont donné procuration

Le Comité Syndical s'est réuni le 15 janvier 2026 en seconde convocation, conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement intérieur du SIEDA, après que la première réunion convoquée le 16 décembre 2025 pour se tenir le 08 janvier 2026 n'ait pas atteint le quorum requis. En application desdites dispositions, le Comité Syndical délibère valablement sur le présent ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les membres du Comité Syndical de désigner l'un des membres du Comité pour Secrétaire. Monsieur Jean Marie LACOMBE désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Votes Pour : 7
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2026/01/03

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS PASSEES

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS PASSEES

Monsieur le Président indique au Comité Syndical que des commissions se sont réunies depuis la dernière assemblée générale du Comité Syndical.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie à plusieurs reprises dans le cadre des marchés suivants :

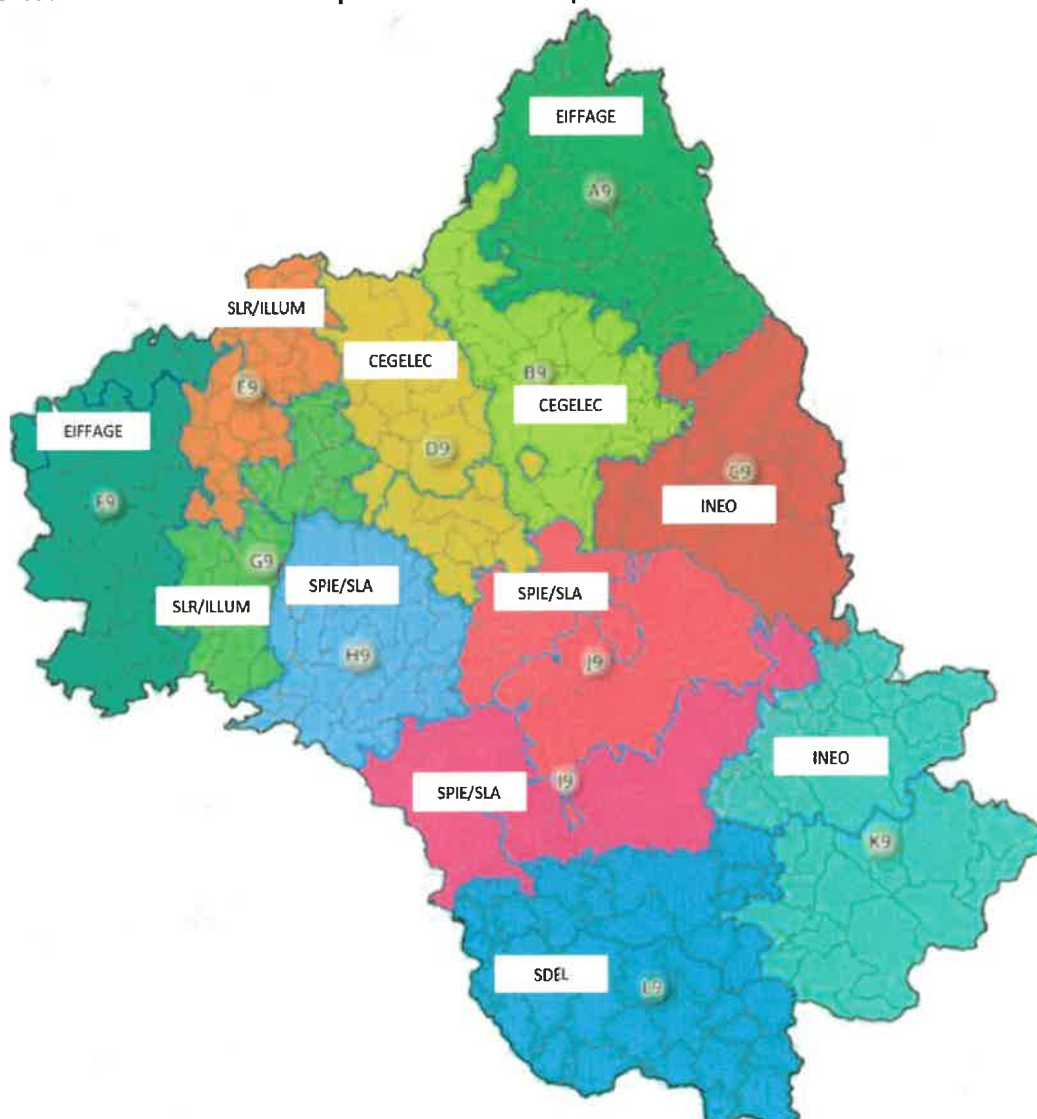
- RéseauxSecs2026 - Dissimulations, Sécurisations, Extensions, Renforcements du réseau de distribution publique d'électricité et traitement des réseaux annexes de télécommunication et d'éclairage public dans l'AVEYRON

Ce marché a fait l'objet d'une procédure formalisée avec négociation passée conformément à l'article L.2124-3 du code de la commande publique. La procédure avec négociation est la procédure par laquelle l'entité adjudicatrice négocie les conditions du marché avec un ou plusieurs opérateurs économiques. L'entité adjudicatrice indique dans les documents de consultation les exigences minimales que doivent respecter les offres.

Elle permet la conclusion d'un accord-cadre à bon de commande.

Les élus de la commission d'appel d'offres se sont réunis à plusieurs reprises :

- Entre les 06 et 09 octobre 2025 lors des phases de négociations
 - Lors de la CAO du 06/11/2025 pour l'attribution des 12 lots aux entreprises comme suit :
- Le rapporteur de la CAO rendra compte de ces diverses phases de travail



- Le 04 décembre la CAO s'est réunie pour examiner les offres déposées dans le cadre des deux consultations lancées par la centrale d'achat du SIEDA ci-dessous

- Accord-cadre Maîtrise d'œuvre implantation centrale photovoltaïque

Il est recherché un bureau d'étude en capacité de réaliser des avants projets photovoltaïques, des études de détails et suivi travaux. Il est recherché également des bureaux d'études en charge de contrôler la bonne tenue de la structure/charpente du bâtiment.

Lors de la CAO du 04 décembre 2025 il a été attribué les lots suivants :

Lots PV	Attributaires
Lot 1 PV	VOLT ETUDES
Lot 2 PV	TECSOL/ RAMAT
Lot 3 PV	INGENR
LOT STRUCTURE	Attributaire
Lot 1 Structure	IB2M
Lot 2 Structure	GCIS

- Accord cadre Audits Energétiques et Diagnostics de Performance Energétique DPE

- o des Audits Energétiques (lots 1 à 3) :

L'audit énergétique doit permettre de donner une visibilité sur l'état du bâtiment et de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économies d'énergie ou de substitution d'énergie pour amener le maître d'ouvrage à décider des actions et investissements appropriés. C'est un préalable à la rédaction d'un programme de travaux détaillé et à la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre, une référence pour l'obtention de demandes d'aides publiques, ...

- o des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) (lot 4) :

Le DPE renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment (étiquettes A à G), en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

Lors de la CAO du 04 décembre 2025, il a été attribué les lots suivants :

Lots Audits énergétiques	Attributaires
Lot 1 Audits énergétiques	ATHEMIS / INSE
Lot 2 Audits énergétiques	L'Atelier Conseil
Lot 3 Audits énergétiques	AD3E
LOT DPE	Attributaire
Lot 1 DPE	ATHEMIS

La Commission Consultative des Services Publics Locaux CCSPL s'est réunie le 16 octobre 2025

A l'ordre du jour de cette session annuelle, étaient inscrits les points suivants :

- Bilan 2024 du Service Public de la Distribution d'Electricité
- Bilan 2024 du Service Public de la distribution de gaz naturel
- Bilan 2024 du Service Public de la distribution du très haut débit par fibre optique

Le rapporteur de la CCSPL rendra compte du travail de la commission au Comité Syndical.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend note des travaux des commissions suivantes :

- Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour l'attribution du marché travaux Réseaux Secs 2026
- CAO pour l'attribution du marché concernant les Audits Energétiques et les Diagnostics de performances énergétiques
- CAO pour l'attribution du marché concernant les installations de production photovoltaïque et les études structures
- Commission Consultative des services publics locaux

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Et Publication au Journal Officiel
Du 16/01/2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr